

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 9 AOÛT 2016 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier, Andrée Doyon et Messieurs, Gilles Valcourt et Marc-Olivier Désilets sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Sont absents : Les conseillers Messieurs Iain MacAulay et Jacques Duchesneau.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-16**  
**MARDI, LE 9 AOÛT 2016, à 19 H**

1. **Assemblée publique de consultation**  
Début de l'assemblée publique de consultation.
2. **Présentation : Règlement no. 440-16 – Règlement modifiant le règlement de construction numéro 351-06 en ajoutant l'article 5.9 relatif aux matériaux et méthodes de construction équivalentes et en modifiant l'article 6.4 relatif aux empattements et fondation**  
Madame Chantal Ouellet, mairesse, explique les modifications au règlement 351-06 par le règlement 440-16.
3. **Période de questions consacrée aux contribuables intéressés**  
Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens présents.
4. **Fin de la consultation publique**  
La fin de l'assemblée de consultation publique est prononcée. Il est 19 h 15.

-----

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 Séance ordinaire du 7 juin 2016
  - 3.2 Séance extraordinaire du 11 juillet 2016
4. Période de questions
5. Administration et finances
  - 5.1 Nomination d'un vérificateur externe – Année 2016 – et honoraires
  - 5.2 Fermeture des *Fonds réservés - Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés*
  - 5.3 Liste des comptes et salaires payés au cours depuis le 7 juin 2016 et comptes courants à payer
  - 5.4 Engagement de dépenses
  - 5.5 Rapport des délégués des divers comités
  - 5.6 Modification du calendrier des séances du conseil concernant la séance du mois d'août 2016
  - 5.7 Nomination du *Mérite du mois* (personnalité ou organisme)
  - 5.8 Avis de motion, règlement
    - 5.8.1 Avis de motion – Modification du règlement 390-11 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus
    - 5.8.2 Avis de motion – Modification du règlement 393-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - 5.9 Tartan officiel : Frais de l'enregistrement et du certificat encadré
  - 5.10 Nomination du *Mérite du mois* (personnalité ou organisme)

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

- 5.11 Reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA)
- 5.12 Soirée reconnaissance (Bourse aux finissants) – Date, budget
- 5.13 Rencontres, formations, invitations ou congrès
  - 5.13.1 23 août 2016 : Rencontre des directeurs municipaux à la MRC HSF
  - 5.13.2 15 septembre 2016 : Colloque de la zone Estrie de l'Association des directeurs municipaux (Windsor)
  - 5.13.3 17 septembre 2016 : Virage Santé mentale – Classique de Golf
  
- 6. Sécurité publique
  - 6.1 Plan d'urgence : Nomination des représentants municipaux
  - 6.2 Demande du Directeur incendie :
    - 6.2.1 Autorisation pour l'installation du logiciel à sa résidence (sans frais)
    - 6.2.2 Camion utilitaire : essais freinage, accélération et pesée
  - 6.3 Bornes incendies (peinture)
  - 6.4 Demande au Ministère pour la réfection de la borne sèche
  
- 7. Voirie
  - 7.1 Entretien des chemins d'hiver 2016-2017 – Réception des soumissions
    - 7.1.1 Route 257 (chemin Albert et rue de Ditton et chemin MacNamee)
    - 7.1.2 Rues et chemins d'accès
  - 7.2 Transport de personnes HSF – Nomination sur le Comité stratégique et consultatif
  
- 8. Hygiène du milieu
  - 8.1 L'eau avant le pétrole :
    - 8.1.1 Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
    - 8.1.2 Résolution sur le transport ferroviaire d'hydrocarbures
  
- 9. Aménagement, urbanisme et développement
  - 9.1 Adoption du règlement 440-16 - Modification du Règlement de construction 351-06 – Règlement modifiant le règlement de construction numéro 351-06 en ajoutant l'article 5.9 relatif aux matériaux et méthodes de construction équivalentes et en modifiant l'article 6.4 relatif aux empattements et fondation
  
- 10. Loisir et culture
  - 10.1 Embauche d'un employé saisonnier à temps partiel
  - 10.2 L'Événement – Demande de cotisation annuelle
  - 10.3 FADOQ Scotstown – Demande de contribution pour la Fête familiale de Scotstown
  - 10.4 Marché public du boisé de Scotstown – Demande de subvention
  - 10.5 Les Mains agiles : demande pour l'achat et l'installation de store
  - 10.6 Programme *Support à l'action bénévole* : achat de tables et chaises
  - 10.7 Demande au Ministère pour l'installation de bancs au Parc Walter-MacKenzie
  
- 11. Correspondance et varia
  - 11.1
  - 11.2
  - 11.3
  
- 12. Période de questions
  
- 13. Fin de la rencontre

-----  
**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 16.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point 7.3 :

7.3 Ponceaux : vérification et remplacement au besoin

**ADOPTÉE**

2016-08-220

3. **Adoption des procès-verbaux :**

3.1 **Séance ordinaire du 7 juin 2016**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-08-221

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

3.2 **Séance extraordinaire du 11 juillet 2016**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2016-08-222

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE

4. **Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

5. **Administration et finances**

5.1 **Nomination d'un vérificateur externe – Année 2016 – et honoraires**

2016-08-223

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown mandate la firme Raymond Chabot Grant Thorton pour effectuer la vérification et le rapport financier de l'année 2016.

Le coût des honoraires pour l'audit s'élève au montant de 7 950 \$ taxes en sus, selon l'estimation reçue ainsi que les frais suivants :

- . Mise à jour du journal des immobilisations (peut varier en fonction des acquisitions de l'exercice) : entre 250 \$ et 400 \$ taxes en sus ;
- . Préparation des déclarations fiscales T2/CO-17 : 300 \$ taxes en sus;
- . Audit du rapport des matières recyclables : 875 \$ taxes en sus;
- . Audit du rapport MTQ : 990 \$ taxes en sus.

Les factures d'honoraires tiennent compte des faits suivants :

- . Les structures comptables, la nature et le volume des activités, demeureront les mêmes que ceux de l'exercice précédent;
- . La préparation par le personnel de la municipalité des feuilles de travail, d'analyses et des travaux préparatoires nécessaires à l'audit, tels que décrits dans la liste des travaux préparatoires qui ont été expédiés au préalable;
- . Tous les éléments qui ne respecteront pas ces conditions seront discutés avec la directrice générale, avant de poursuivre les dossiers. Une facture additionnelle pourrait être produite à la suite de l'entente négociée.

ADOPTÉE

**5.2 Fermeture des Fonds réservés - Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés**

**2016-08-224**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil autorisent la fermeture du fonds réservé « Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés » du rapport financier de l'année 2015 selon la recommandation des vérificateurs externes Raymond Chabot Grant Thornton.

Que le montant de 2 467 \$ inscrit à ce poste soit transféré au surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

**5.3 Liste des comptes et salaires payés au cours depuis le 7 juin 2016 et comptes courants à payer**

**2016-08-225**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu la liste des dépenses effectuées sans résolution depuis la séance du 3 mai 2016 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de cette liste;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

5291	Société Dév. De Scotstown	Parc Walter-MacKenzie : butoir (stationnement)	1 560,21 \$
5292	Construction François Bourque	Parc Walter-MacKenzie : Bâtiment	7 442,73 \$
5293	Duchesneau Micheline	Crédit : construction résidence (2014 et 2015)	3 634,58 \$
5294	MacAulay Iain	Remb. : piles pour téléphones sans fil	13,69 \$
5295	Gaudreau, Marie-France – Petite caisse	Remb. Petite caisse : frais poste, articles nettoyage	98,15 \$
5296	Ass. Des marchés publics du Québec	Cotisation 2016	70,00 \$
5297	Polard Monique	Congrès ADMQ 15, 16 et 17 juin : déplacement : 176,04 \$, hébergement : 225,48 \$, repas : 81,95 \$ et déplacement à la MRC : 28,26 \$	511,73 \$
5298	Gaudreau, Marie-France – Petite caisse	Remb. Petite caisse : frais poste, baril récupérateur d'eau de pluie et composteur, produits nettoyage	94,35 \$
5299	ANNULÉ		
5300	MRC Haut-St-François	Lot 4 773 926 - Achat à la vente pour taxes et frais	974,61 \$
5301	Ouellet Chantal	Frais déplacement et paillis	120,81 \$
5302	Got, Lise	Honoraires juin 2016	2 074,15 \$
5303	Polard Monique - Remb. Petite caisse	Frais de poste, verres	109,55 \$
5304	Financière Banque Nationale	Règl. 417-13 – Intérêts	1 626,81 \$
5305	Agence du revenu Canada	Ajustement année 2015	111,78 \$
<b>Remboursement de prêt et intérêts</b>			
12-07-2016	Remboursement intérêts	Règlement 345-03	797,25 \$
22-07-2016	Remboursement capital	Règlement 417-13 (camion autopompe)	5 300,00 \$
<b>Paiements par AccèsD ou remboursements</b>			
21-06-2016	Hydro Québec	Lumières de rue	569,83 \$
21-06-2016	Hydro Québec	Hôtel de Ville : chauffage et électricité Maison des jeunes	56,81 \$
6-07-2016	Hydro Québec	Chalet loisirs - Rue Hope	31,40 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

6-07-2016	Hydro Québec	Garage municipal	453,41 \$
6-07-2016	Hydro Québec	Poste pompage – 157 Victoria Ouest	46,37 \$
6-07-2016	Hydro Québec	Hôtel de Ville	790,56 \$
6-07-2016	Hydro Québec	Parc	27,60 \$
6-07-2016	Hydro Québec	Poste pompage - Rue des Peupliers	28,72 \$
6-07-2016	Hydro Québec	Poste de pompage – 64 Victoria Est	28,61 \$
6-07-2016	Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie	85,32 \$
12-07-2016	Hydro Québec	Poste pompage principal	243,73 \$
22-07-2016	Hydro Québec	Hôtel de Ville (chauffage et électricité Maison)	67,77 \$
9-08-2016	Hydro Québec	Lumières de rue	556,38 \$
		Sous-total : Hydro Québec : 2 986,51 \$	
7-07-2016	Bell	Téléphone sans fil	91,71 \$
7-07-2016	Bell	Poste de chlore	80,27 \$
7-07-2016	Bell	Garage municipal	91,94 \$
7-07-2016	Bell	Station épuration	85,79 \$
		Sous-total : Bell : 349,71 \$	
30-06-2016	Ministère du Revenu	Juin : remises employeur	2 900,82 \$
30-06-2016	Agence du revenu du Canada	Juin : remises employeur	1 271,55 \$
9-08-2016	Ministère du Revenu	Juillet : remises employeur	3 261,37 \$
9-08-2016	Agence du revenu du Canada	Juillet : remises employeur	1 486,94 \$
		Salaires nets payés du 1er juin au 31 juillet 2016 :	21 491,38 \$
		<b>Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 9 août 2016</b>	
5306	Dubé, Équipement de bureau	Papeterie : clavier et souris, cartouches imprimantes	110,80 \$
5307	ANNULÉ		
5308	Ass. COOP La Patrie	Parc : BÂtiment 11 rue du parc /VOIRIE : lame et lime/abri-bois	4 882,02 \$
5309	Suite du chèque # 5308		
5310	MRC Haut-St-François	Formation SAE, Téléphonie IP + fibre optique et interurbains (juillet et août), frais demande de révision	822,72 \$
5311	Marché Désilets	Salle du conseil : café, bâton, sucre, eau	29,97 \$
5312	L'Événement	Vœux de Noël; 2015	60,00 \$
5313	Charron, René	Service incendie : frais déplacement : réunion MRC	63,36 \$
5314	Canton de Lingwick	Nivelage (2 fois)	1 200,00 \$
5315	CMP Mayer	Serv. Incendie : Combinaison de combat	1 784,70 \$
5316	Dépanneur Victoria	Voirie : essence GM et tracteur pelouse	410,83 \$
5317	Suite du chèque # 5316		
5318	FM Formules Municipales	Inspecteur bâtiment : formulaires, certificats	176,59 \$
5319	Alarme CSDR	Syst. alarme : Poste chlore et Station épuration	319,64 \$
5320	Sel Warwick	Voirie : Abat-poussière	1 960,55 \$
5321	ANNULÉ		
5322	Services san. Denis Fortier	Cueillette ordures et recyclages - juin et juillet 2016	7 227,44 \$
5323	Fonds d'inf. sur territoire	Avis de mutation	65,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

5324	Raymond Chabot Grant T.	Vérification comptable, 2015, Information PIQM, audit MTQ, Audit Recyc Québec	12 382,81 \$
5325	Pièces d'autos L. Veilleux	Incendie : câble survoltage	68,93 \$
5326	Garage Charles Brochu	Voirie : Entretien remorque	141,06 \$
5327	Mariette Cloutier	Achats de fleurs	15,84 \$
5328	Garage Langlois	Voirie : chaîne et plate pour scie mécanique	78,69 \$
5329	Jocelyn Roy Électrique	Caserne : trav. électriques pour moteurs portes	1 492,16 \$
5330	Tardif Diesel Inc.	Serv. Incendie : entretien camion autopompe	387,33 \$
5331	S.O.S. Pompes Pièces Expert	Poste pompage Victoria Est : contact et flottes	306,06 \$
5332	Ressorts Robert	Voirie : huile, frais environnement, filtre	35,20 \$
5333	Valoris	Site d'enf. et redevances	3 480,62 \$
5334	MBI Transport & Excavation	Travaux aqueduc : rue Argyle, Gravier, nivelage piste multifonctionnelle	2 827,65 \$
5335	Axanti	Site web : hébergement	116,53 \$
5336	Aquatech	Expl. réseaux : juillet et août, Tournée bon fonctionnement: poste chlore opération des ouvrages - juin 2016	14 704,06 \$
5337	Environex	Anal. eau potable/eau usée	674,54 \$
5338	Centre location idéale Enr	Projet Pacte rural : location soudeuse	223,63 \$
5339	Tech Nic Réseau conseil	Poste chlore : configuration fibre optique	485,77 \$
5340	Iain Mac Aulay	Frais déplacement	26,55 \$
5341	ADE	Nettoyage de réseaux aqueduc : valve, et rue de Ditton	1 440,64 \$
5342	St-Laurent, Jean-Luc	Subvention toilette f. débit	60,00 \$
5343	Gestion Mature JFG	Projet Pacte rural : cèdre	133,60 \$
5344	Gaudreau, Marie-France	Frais déplacement - Caisse et Coop	40,68 \$
5345	Portes Mackie	Caserne: 1 porte, 2 moteurs	6 323,92 \$
5346	Gestion USD	Achat bacs roulants : 14 noirs et 14 bleus	2 748,11 \$
5347	Régie récupération de l'Estrie	Centre de tri : 2e versement cotisation 2016	913,50 \$
5348	Huppé Réfrigération	Hôtel de Ville : thermopompes et crédit	12 439,76 \$
5349	Lise Got	Honoraires en inspection : juillet	2 273,06 \$
5350	Matériaux Prévost	Projet Pacte rural : matériaux	319,26 \$
5351	Construction François Bourque	Projet Pacte rural : travaux bâtiment	11 227,83 \$
5352	Le Groupe GE	Poste chlore : vérification annuelle génératrice	569,13 \$
5353	Camera Alarme Semrala	Projet Pacte rural : bâtiment	1 676,23 \$
5354	Performance NC Lac-Mégantic	Projet Pacte rural : bâtiment	436,91 \$
5355	Groupe Environex Inc.	Analyses eau potable et usée	354,58 \$
5356	Mon Élément	Publicité carte d'aff. (logo)	316,18 \$
5357	Lacasse, Monique	Subvention toilette faible débit	60,00 \$
5358	Ouellet, Chantal	Frais déplacement, repas, Stationnement et remb. Arbres	294,83 \$
5359	Charron, René	2 bancs inclinés	1 190,00 \$
5360	Cherbourg	Poste chlore : javel et	493,08 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

		crédits contenant vides	
5361	Ass. COOP La Patrie	Hôtel de Ville : cadenas / P. Nouv. Hor. : boulons, écrous, vis, ancrage	67,79 \$
5362	Informatique Inpro	Hôtel de Ville : injecteur téléphone : grande salle et local loisir	84,97 \$
5363	Environex	Analyse eau potable et usée	133,09 \$
5364	Centre location idéale Enr	Projet Nouveaux Horizons : location compacteur	30,47 \$
5365	Gazonnière Bishopton	Projet Nouveaux Horizons : tourbe	342,05 \$
5366	Gaudreau, Marie-France	Frais de déplacement : Caisse et Coop La Patrie	25,92 \$
5367	Construction François Bourque	Projet Pacte rural : bâtiment 4	841,79 \$
		Total :	163 687,11 \$

Que le conseil entérine les achats effectués depuis la dernière séance au montant de 163 687,11 \$.

**ADOPTÉE**

**5.4 Engagement de dépenses**

2016-08-226

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Jacques Duchesneau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mai 2016 au montant de 8 360,00 \$ :

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	100,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	200,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville (lavabo)	200,00 \$
	Sous-total	<b>600,00 \$</b>

**SÉCURITÉ INCENDIE**

02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	200,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
	Sous-total	<b>550,00 \$</b>

**VOIRIE**

02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	100,00 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. Équipements	150,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs (ponceaux)	440,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	300,00 \$
02-320-00-640	Petits outils, accessoires	200,00 \$
	Sous-total	<b>1 000,00 \$</b>

**HYGIÈNE DU MILIEU**

02-412-00-411	Analyse de l'eau potable et eaux usées	200,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques	250,00 \$
02-415-00-521	Nettoyage égouts pluviaux	160,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	200,00 \$
	Sous-total	<b>810,00 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	50,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	150,00 \$
	Sous-total	<b>300,00 \$</b>

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

03-310-00-725	Immobilisation - Parc et terrain de jeux (11 rue du Parc)	5 000,00 \$
	Sous-total	<b>5 000,00 \$</b>

**TOTAL: 8 700,00 \$**

**ADOPTÉE**

**5.5 Rapport des délégués des divers comités**

. Madame Chantal Ouellet, mairesse, explique les rencontres auxquelles elle a participé ainsi que celle avec M. Ghislain Bolduc, Député, pour la réception de la subvention dans le cadre du programme Support à l'Action bénévole, volet Loisir.

Les conseillers(ères) n'ont aucun rapport à faire ayant peu de rencontres des divers comités pendant la période estivale.

**5.6 Modification du calendrier des séances du conseil concernant la séance du mois d'août 2016**

Ce point est inscrit à l'ordre du jour par erreur.

**5.7 Nomination du Mérite du mois (personnalité ou organisme)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Scotstown désire souligner le bénévolat et les initiatives des citoyens ou des organismes communautaires de la localité;

**2016-08-227**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Lyne Gilbert soit nommée *Mérite du mois* pour le mois de juillet 2016 pour ses initiatives bénévoles au sein de la bibliothèque municipale, de la Société de Développement de Scotstown et de divers organismes de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**5.8 Avis de motion, règlement**

**5.8.1 Avis de motion – Modification du règlement 390-11 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus**

**2016-08-228**

Le conseiller Monsieur Gilles Valcourt, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, une modification du règlement 390-11 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus, soit présentée pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes. Le projet de règlement sera remis aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**5.8.2 Avis de motion – Modification du règlement 393-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

**2016-08-229**

Le conseiller Monsieur Gilles Valcourt, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, une modification du règlement 393-12 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, soit présentée pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes. Le projet de règlement sera remis aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**5.9 Tartan officiel : Frais de l'enregistrement et du certificat encadré**

Attendu l'adoption de la résolution 2016-07-201 lors de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016;

**2016-08-230**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown accepte les frais pour l'enregistrement et l'encadrement du tartan officiel de ville selon les coûts approximatifs suivants et selon le taux de change en vigueur :

. Enregistrement : 176,89 \$

. Encadrement : 121,03 \$

**ADOPTÉE**

**5.10 Nomination du Mérite du mois (personnalité ou organisme)**

Ce point est annulé en raison qu'il a été inscrit une deuxième fois à l'ordre jour par erreur.

**5.11 Reconnaissance Municipalité amie des aînés (MADA)**

Madame Chantal Ouellet, mairesse, explique que la Ville de Scotstown a reçu la certification de « *Municipalité amie des aînés* » à la suite des travaux dans le cadre de la *Démarche Municipalité amis des aînés* et de l'adoption de la *Politique familiale et des aînés*.

**5.12 Soirée reconnaissance (Bourse aux finissants) – Date, budget**

2016-08-231

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown octroie une bourse au montant de 100 \$ à chaque élève finissant de la Polyvalente Louis Saint-Laurent et Alexander Galt résidant à Scotstown pour l'édition de l'année scolaire 2015-2016. La soirée reconnaissance aura lieu le mercredi 14 septembre 2016 à Scotstown conjointement avec la Municipalité de Hampden.

Un budget de 50 \$ est adopté pour la préparation de jus, café et biscuits.

**ADOPTÉE**

**5.13 Rencontres, formations, invitations ou congrès**

**5.13.1 23 août 2016 : Rencontre des directeurs municipaux à la MRC HSF**

2016-08-232

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à la rencontre des directeurs généraux à la MRC du Haut-St-François, le 23 août 2016 après-midi.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.13.2 15 septembre 2016 : Colloque de la zone Estrie de l'Association des directeurs municipaux (Windsor)**

2016-08-233

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au colloque régional de l'Association des directeurs municipaux du Québec, à Windsor, le 15 septembre 2016.

Les coûts reliés à l'inscription sont de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$). Ces coûts sont payés par la municipalité ainsi que les frais de déplacement sur preuve. Les repas sont inclus dans les frais d'inscription.

**ADOPTÉE**

2016-08-234

**5.13.3 17 septembre 2016 : Virage Santé mentale – Classique de Golf**  
SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents

Que la Ville ne délègue aucun représentant aux activités de la Classique de Golf de Virage Santé mentale qui aura lieu le 17 septembre prochain à East Angus.

Que les membres du conseil sont invités à répondre à titre personnel à cette invitation.

**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique**

2016-08-235

**6.1 Plan d'urgence : Nomination des représentants municipaux**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Élisabeth Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes suivantes soient nommées représentantes de la Ville de Scotstown sur le comité de sécurité civile conjointement avec la Municipalité de Hampden :

Chantal Ouellet, mairesse

Iain MacAulay, conseiller

Marc-Olivier Désilets, conseiller

Andrée Doyon, conseillère

Monique Polard, directrice générale et coordonnatrice d'urgence

René Charron, directeur incendie

Ce comité est mandaté pour l'élaboration du plan d'urgence de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**6.2 Demande du Directeur incendie :**

**6.2.1 Autorisation pour l'installation du logiciel à sa résidence (sans frais)**

Attendu que la Centre d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) possède un logiciel informatique est un outil de travail important pour les services incendies dans le but de fournir des données concernant les risques faibles à très élevés selon le schéma de couverture de risques;

Attendu que CAUCA fournit gratuitement ce logiciel;

2016-08-236

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil autorisent Monsieur René Charron, directeur incendie à posséder et installer ce logiciel sur son système informatique à sa résidence aux conditions suivantes :

. M. Charron est responsable de faire l'installation du logiciel CAUCA;

. Toutes mises à jour majeures des données de la Ville de Scotstown (protocole d'alerte, force de frappe, modifications des risques faibles à très élevés définis au schéma de couverture de risques, etc.) devront obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil municipal au préalable.

Ces modifications devront être présentées au conseil municipal par écrit.

. Toutes mises à jour mineures (changement du personnel ou modifications des coordonnées du service incendie, etc.) pourront être effectuées et le conseil municipal devra en être avisé.

. La Ville de Scotstown se dégage de toutes responsabilités, dommages ou bris pouvant survenir aux équipements informatiques personnels de M. Charron et de tous frais.

**ADOPTÉE**

**6.2.2 Camion utilitaire : essais freinage, accélération et pesée**

Attendu que M. René Charron, directeur incendie est absent, ce point est reporté à une séance précédente afin d'obtenir toutes les informations.

**6.3 Bornes incendies (peinture)**

Un inventaire des bornes incendie sera fait afin de déterminer le nombre de bornes exigeant d'être peinturées ainsi que la détermination des bonnes couleurs de la « tête » selon le débit.

**6.4 Demande au Ministère pour la réfection de la borne sèche**

Attendu que le service incendie a des difficultés lors de l'aspiration d'eau à la borne incendie sèche située au Parc Walter-MacKenzie;

2016-08-237

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Une vérification sera faite sur les lieux et si des travaux sont nécessaires, le conseil autorise l'achat des matériaux nécessaires pour les réparations et si nécessaire l'engagement de la compagnie ayant fait ladite installation.

Selon les réparations ou travaux exigés, des informations devront être prises auprès des instances gouvernementales responsables.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Entretien des chemins d'hiver 2016-2017 – Réception des soumissions**

**7.1.1 Route 257 (chemin Albert et rue de Ditton et chemin MacNamee)**

Attendu l'adoption de la résolution 2016-06-184 le 7 juin 2016 concernant la demande de soumissions par invitation écrite pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour les périodes hivernales 2016-2017, pour les rues et chemins suivants :

- Route 257 Nord et Rue Albert 2,2 km;
- Rue de Ditton (route 257 sud) 1,7 km;
- Chemin McNamee 0,1 km.

soit une longueur approximative de 4 kilomètres;

Attendu que la demande d'appel d'offres par invitation écrite a été transmise auprès de trois (3) fournisseurs potentiels, soit :

- . MBI Transport & Excavation Inc.
- . Municipalité du Canton de Hampden
- . Transport Guillette et Frères Inc.

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

- . Municipalité du Canton de Hampden : 3 200 \$ / km  
Total : 12 800 \$

- . Transport Guillette et Frères Inc. : 3 200 \$ / km + taxes  
Total : 14 716,80 \$ incluant les taxes (12 800 \$ + taxes)

Attendu que la Municipalité de Hampden ne peut facturer la taxe fédérale ainsi que la taxe provinciale n'étant pas inscrite selon les exigences des gouvernements;

2016-08-238

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission la plus basse, soit celle de la Municipalité du Canton de Hampden au montant de 3 200 \$ du kilomètre pour un montant total de 12 800 \$ pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour les périodes hivernales 2016-2017, pour les rues et chemins d'accès suivants :

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

- Route 257 Nord et Rue Albert 2,2 km;
- Rue de Ditton (route 257 sud) 1,7 km;
- Chemin McNamee 0,1 km.

soit une longueur approximative de 4 kilomètres;

Le dépôt de soumission et d'exécution soit 10% du montant de la soumission accompagnant la soumission sera déposé par la Ville et conservé à titre de dépôt d'exécution tel que stipulé dans la demande d'appel d'offres ;

Le contrat qui sera établi par l'acceptation de la soumission sera soumis aux dispositions du devis général, de l'ensemble des documents d'appel d'offres, de la soumission et du bordereau de prix.

**ADOPTÉE**

**7.1.2 Rues et chemins d'accès**

Attendu l'adoption de la résolution 2016-06-185 le 7 juin 2016 concernant la demande de soumissions par invitation écrite pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour les périodes hivernales 2016-2017, pour les rues et chemins d'accès suivants :

- Rue Scott : 0,1 km
- Rue Gordon : 0,3 km
- Rue Hope : 0,4 km
- Rue Argyle : 0,4 km
- Rue Osborne : 0,6 km
- Rue Union : 0,1 km
- Rue du Parc : 0,4 km
- Rue Coleman : 0,7 km
- Rue Jean-Baptiste Godin : 0,2 km
- Rue du Barrage (parc Walter Mackenzie) : 0,4 km
- Chemin d'accès à la station d'épuration : 1,5 km
- Entrée du poste de chlore : 0,1 km

soit une longueur approximative de 5,2 kilomètres;

Attendu que la demande de soumission demandait également un taux horaire pour l'ouverture du chemin d'accès au réservoir d'eau potable sur demande;

Attendu que la demande d'appel d'offres par invitation écrite a été transmise auprès de trois (3) fournisseurs potentiels, soit :

- . Monsieur Rémi Cloutier
- . MBI Transport & Excavation Inc.
- . Municipalité du Canton de Hampden
- . Transport Guillette et Frères Inc.

Attendu qu'une (1) seule soumission a été reçue, soit :

- . Monsieur Rémi Cloutier : 3 653,85 \$ / km + taxes  
Total : 21 845,25 \$ incluant les taxes (19 000 \$ + taxes)

**2016-08-239**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission de M. Rémi Cloutier au montant de 3 653,85 \$ du kilomètre plus les taxes pour un montant total de 21 845,25 \$ incluant les taxes pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires pour les périodes hivernales 2016-2017, pour les rues et chemins d'accès suivants :

Rues : Scott, Gordon, Hope, Argyle, Osborne, Union, du Parc, Coleman, Jean-Baptiste Godin, du Barrage (parc Walter Mackenzie)

Chemins d'accès et entrées du poste de chlore et de la station d'épuration

soit une longueur approximative de 5,2 kilomètres;

Qu'advenant que le chemin d'accès au réservoir d'eau potable doit être ouvert, le taux horaire est de 95 \$ selon la soumission de Rémi Cloutier.

Le dépôt de soumission et d'exécution soit 10% du montant total accompagnant la soumission sera déposé par la Ville et conservé à titre de dépôt d'exécution tel que stipulé dans la demande d'appel d'offres ;

Le contrat qui sera établi par l'acceptation de la soumission sera soumis aux dispositions du devis général, de l'ensemble des documents d'appel d'offres, de la soumission et du bordereau de prix.

**ADOPTÉE**

**7.2 Transport de personnes HSF – Nomination sur le Comité stratégique et consultatif**

Attendu que l'organisme Transport de personnes HSF met en place actuellement un comité stratégique et consultatif, instance composée de représentants d'organisations de différents secteurs;

Attendu que ce comité aura pour mission de fournir des recommandations au conseil d'administration au regard des besoins de leurs propres clientèles et des opportunités qui se présentent.

Attendu que ce comité participera également à l'élaboration du plan d'action et pourra être amené à réaliser des mandats spécifiques;

Attendu qu'il sollicite la nomination d'un directeur ou d'une directrice municipal(e) au titre de représentant du milieu municipal provenant d'une municipalité qui n'a pas de représentant sur le conseil d'administration;

2016-08-240

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la nomination de Madame Monique Polard, directrice générale à représenter la Ville de Scotstown au comité stratégique et consultatif de Transport de personnes HSF.

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 L'eau avant le pétrole :**

**8.1.1 AVIS DE MOTION - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**

2016-08-241

La conseillère Madame Andrée Doyon, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes. Le projet de règlement sera remis aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**8.1.2 Résolution sur le transport ferroviaire d'hydrocarbures**

Considérant la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entraîné le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

Considérant que trois ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

Considérant les demandes des élu-e-s et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;

Considérant que les élu-e-s de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière

de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

Considérant que les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

Considérant que les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

Considérant de plus le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

Considérant que les élu-e-s municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

Considérant également le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2 et 1200 en phase 3 sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

Considérant qu'à l'appel des élu-e-s municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et un BAPE sur le projet de Belledune;

Considérant par ailleurs que les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entraîné une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents, déraillements et tragédies;

Considérant que les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

Considérant qu'il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

**2016-08-242**

**SUR LA PROPOSITION** du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE LA VILLE DE SCOTSTOWN DEMANDE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS :**

1. d'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;
2. d'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou périurbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;

3. d'exiger du gouvernement du Québec, la tenue immédiate d'un BAPE sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;
4. de soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;
5. d'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Adoption du règlement 440-16 - Modification du Règlement de construction 351-06 – Règlement modifiant le règlement de construction numéro 351-06 en ajoutant l'article 5.9 relatif aux matériaux et méthodes de construction équivalentes et en modifiant l'article 6.4 relatif aux empattements et fondation**

**PROJET :  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
VILLE DE SCOTSTOWN**

**RÈGLEMENT NUMÉRO : 440-16**

RÈGLEMENT 440-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 351-06 EN AJOUTANT L'ARTICLE 5.9 RELATIF AUX MATÉRIAUX ET MÉTHODES DE CONSTRUCTION ÉQUIVALENTES ET EN MODIFIANT L'ARTICLE 6.4 RELATIF AUX EMPATTEMENTS ET FONDATION

ATTENDU que le règlement de construction de la ville de Scotstown est en vigueur depuis le 5 juin 2007;

ATTENDU que la municipalité peut modifier son règlement de construction;

ATTENDU qu'il y a lieu de régir l'utilisation de pieux vissés homologués pour une fondation d'un bâtiment principal;

ATTENDU que les technologies évoluent et qu'il y a lieu de permettre des matériaux et méthodes de construction équivalentes à ceux mentionnés dans le présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-08-243**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents Et résolu, à la majorité des conseillers, que le règlement portant le numéro 440-16 soit adopté comme suit :

**Article 1**

Le présent règlement est identifié par le numéro 440-16 et s'intitule « Règlement 440-16 modifiant le règlement de construction numéro 351-06 en ajoutant l'article 5.9 relatif aux matériaux et méthodes de construction équivalentes et en modifiant l'article 6.4 relatif aux empattements et fondation »

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 Règlement amendé**

Le règlement de construction numéro 351-06 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement de construction et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

**Article 3 Matériaux et méthodes de constructions équivalentes, ajout de l'article 5.9**

L'article 5.9 est ajouté à la suite de l'article 5.8 au chapitre V Généralités.

*5.9 Matériaux et méthodes de construction équivalentes*

*Des matériaux ou méthodes de construction autres que ceux mentionnés dans le présent règlement et qui seraient considérés comme équivalents ou satisfaisants pourront être autorisés par l'inspecteur des bâtiments pourvu qu'une épreuve d'un laboratoire reconnu ou qu'une preuve acceptable par celui-ci lui soit soumise et lui permette d'établir que leur équivalence ou leur convenance sont au moins égales aux exigences du présent règlement.*

**Article 4 Empattement et fondation, modification de l'article 6.4**

L'article 6.4 est remplacé par le texte suivant :

*Article 6.4 Empattement et fondation*

*Tout bâtiment principal, à l'exclusion des maisons mobiles et des bâtiments agricoles doit être érigé sur des fondations continues de béton, de blocs de béton, d'une dalle de béton, de pieux vissés homologués ou d'autres matériaux répondant aux normes du Code de construction du Québec.*

*Dans le cas de l'utilisation de pieux vissés, les conditions suivantes s'appliquent :*

- *une attestation de la capacité portante de la fondation faite par une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de l'Ordre des technologues professionnels du Québec doit être remise à la municipalité.*
- *L'aspect extérieur de la structure doit être assuré et, à cet effet, tous les côtés doivent être recouverts de treillis ou d'un matériel présent et autorisé sur le bâtiment principal.*

**Article 5 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le conseil de la ville de Scotstown lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2016 et signée par la mairesse et la directrice générale.

---

Chantal Ouellet  
Mairesse

---

Monique Polard  
Directrice générale

Avis de motion : 11 juillet 2016

Adoption du projet de règlement : 11 juillet 2016

Publication : 20 juillet 2016

Assemblée de consultation : 9 Août 2016

Adoption du règlement : 9 août 2016

Certificat de conformité de la MRC (entrée en vigueur) :

Publication de l'entrée en vigueur :

10. Loisir et culture

10.1 Embauche d'un employé saisonnier (10 heures par semaine)

Attendu l'adoption de la résolution 2016-07-212 n'a pu être exécuté en raison que la personne choisie avait déjà un autre travail;

2016-08-244

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les services de Monsieur Robert Valcourt soient retenus à raison de 10 heures par semaine pour la période estivale, et ce pour des travaux d'entretien des pelouses dans les lieux publics avec un coupe-herbes et toutes autres tâches connexes selon les conditions indiquées dans l'offre d'emploi.

Le taux horaire est de 10,75 de l'heure.

M. Robert Valcourt sera sous la supervision de l'employé aux travaux publics ou du conseiller Monsieur Gilles Valcourt pendant les vacances annuelles de l'employé aux travaux publics.

**ADOPTÉE**

10.2 L'Événement – Demande de cotisation annuelle

2016-08-245

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown renouvelle la cotisation au journal L'Événement pour l'année 2016 au montant de 1 300 \$.

**ADOPTÉE**

10.3 FADOQ Scotstown – Demande de contribution pour la Fête familiale de Scotstown

La fête ayant été annulée par les responsables de la FADOQ de Scotstown, aucune décision n'est prise.

10.4 Marché public du boisé de Scotstown – Demande de subvention

Attendu que le conseil municipal a reçu une demande de subvention du Marché public du boisé de Scotstown au montant de 300 \$;

Attendu que la Ville de Scotstown a payé la cotisation annuelle à l'Association des marchés publics du Québec au montant de 130 \$;

2016-08-246

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu

QUE le conseil municipal accepte de remettre une subvention non récurrente au montant de 300 \$ au Marché public du boisé de Scotstown.

Que le conseil municipal paiera seulement la cotisation annuelle à l'Association des marchés publics du Québec au montant de 130 \$ pour les années suivantes.

CONTRE LA SUBVENTION : Madame Élisabeth Gauthier

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

10.5 Les Mains agiles : demande pour l'achat et l'installation de store

Ce point est reporté à une prochaine séance afin d'avoir plus d'informations.

10.6 Programme Support à l'action bénévole : achat de tables et chaises

Le point est reporté à la séance mensuelle au mois de septembre.

**10.7 Demande au Ministère pour l'installation de bancs au Parc Walter-MacKenzie**

Attendu que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est propriétaire du lot 4 774 177, immeuble situé en bordure de la rivière au Saumon et séparant le Parc Walter-MacKenzie et la rivière au Saumon;

Attendu que la Ville de Scotstown est propriétaire du lot 4 774 948 soit une partie du Parc Walter-MacKenzie;

Attendu que le Parc Walter-MacKenzie est situé en majorité en bordure de la rivière au Saumon;

Attendu que la Ville de Scotstown développe et aménage ce parc depuis plusieurs années et que plusieurs infrastructures importantes s'ajoutent afin d'offrir un lieu privilégié pour ces citoyens, mais également pour les nombreux touristes qui s'y arrêtent en raison ce magnifique site;

Attendu que la Ville de Scotstown fait partie de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic et que l'installation d'équipements est prévu au Parc Walter-MacKenzie afin de permettre aux gens de bénéficier des soirées d'observation des perséides en période estivale ;

**2016-08-247**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation d'installer 2 bancs inclinés sur la partie gazonnée, et ce aux frais de la ville;

Que la Ville de Scotstown s'engage à faire l'entretien de ses équipements et du terrain comme par les années passées.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Madame Chantal Ouellet, mairesse, a répondu.

**12. Levée de la séance**

**2016-08-248**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Andrée Doyon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée. Il est 20 h 25.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par elle de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Chantal Ouellet, mairesse

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale